|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png | | | |
| ***Lettre d'information n°375 du 03/10/2019*** | | | |
|  | **Sommaire :**   * **Pétition intersyndicale : suicide de Christine Renon, plus jamais ça !** * **Mutations : je demande l’accompagnement du SE-Unsa** * **Remplaçants, temps partiels et postes fractionnés : suivez vos heures !** * **Parents séparés : comment gérer les questions d’autorité parentale ?** * **Réforme des retraites : l’Unsa reçue par le Haut-Commissaire** * **Enseignement explicite : de quoi parle-t-on ?** * **Octobre : encore le moment d’adhérer au SE-Unsa !** | | |
| **Pétition intersyndicale : suicide de Christine Renon, plus jamais ça !** | | | |
| **Le SE-Unsa, le SNUipp-FSU, le Sgen-CFDT, CGT-Éduc’action, Sud-Éducation vous invitent à signer cette pétition pour exprimer votre plus vive émotion et votre soutien aux proches de Christine ainsi qu’à ses collègues, aux élèves et aux familles de son école.** En signant cette pétition, vous exigez aussi qu’un chantier portant sur les conditions d’exercice de nos métiers à l’Éducation nationale soit ouvert en urgence afin d’obtenir des mesures concrètes d’amélioration de nos conditions de travail.  Signer la pétition :[**https://plus-jamais-ca.fr/**](https://plus-jamais-ca.fr/)  L’émotion est vive pour les enseignants après le suicide d’une collègue directrice d’école de Pantin en Seine-Saint-Denis.    Le SE-Unsa s’associe au recueillement qui aura lieu devant l’école Méhul à Pantin ce jour à 18h, et exprime son soutien à ses proches, à ses collègues, aux élèves de l’école et à leurs familles.    Ce drame rappelle à toute la société que les enseignants sont des femmes et des hommes mobilisés au quotidien pour la réussite de leurs élèves et exposés à une pression permanente. Les tensions sont multiples et s’accumulent parfois jusqu’à l’insupportable. Parmi les enseignants, les directrices et directeurs d’école particulièrement exposés, ne le savent que trop. Tous les indicateurs de la souffrance au travail sont réunis.    Depuis des années le SE-Unsa a alerté sur leur situation par de nombreuses actions telles que la semaine de la direction d’école et l’enquête sur le moral des directeurs de 2018. Elles ont permis de faire inscrire la direction d’école à l’agenda social. Après une première réunion en avril, aucun nouveau calendrier n’a encore été défini à ce jour. Il est urgent d’ouvrir ce dossier pour regarder en face la réalité du quotidien des directeurs et directrices d’école.    Pour le SE-Unsa, la réalité du quotidien et l’attention aux risques psycho-sociaux doivent s’intensifier dans notre ministère et s’élargir à l‘ensemble des fonctions et métiers. | | | |
| **Mutations : je demande l’accompagnement du SE-Unsa** | | | |
| **Vous êtes enseignant des écoles et vous voulez changer de département ?**  **Vous êtes enseignant du 2nd degré, CPE ou PsyEN et vous voulez changer d'académie ?**  Pas de panique, le SE-Unsa est là pour tout vous expliquer et vous accompagner !  Pour cela, il suffit de le demander en cliquant sur le lien ci-dessous en fonction de votre situation !    [**1er degré – Changer de département**](https://form.se-unsa.org/mut1D/)  [**2nd degré – Changer d’académie**](https://form.se-unsa.org/mut2D/) | | | |
| **Remplaçants, temps partiels et postes fractionnés : suivez vos heures !** | | | |
| **Exerçant sur plusieurs écoles, vous pouvez être amené à dépasser les 24h hebdomadaires devant élèves et les 108h annuelles.**  **Le SE-Unsa vous propose un outil de suivi des heures effectuées.**  Demandez-le par mail à [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org?subject=Outil%20de%20suivi%20des%20heures%20effectuées) en indiquant vos nom, prénom, affectation, mail, adresse postale, téléphone… | | | |
| **Parents séparés : comment gérer les questions d’autorité parentale ?** | | | |
| **Dans des situations de séparation, quel enseignant ne s’est pas retrouvé pris à témoin par l’un ou l’autre des parents ?** La question de l’autorité parentale s’immisce alors dans votre quotidien d’enseignant… à qui remettre l’enfant cette semaine, dois-je rédiger un courrier demandé par un avocat, me faut-il l’autorisation d’un parent ou des deux pour une sortie…  Le SE-Unsa et la Fédération des Autonomes des Solidarités (FAS) vous apportent des informations concrètes pour vous guider avec 6 fiches pour répondre à vos questions. Demandez les fiches par mail à [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org?subject=Demande%20du%20kit%20Parents%20séparés) | | | |
| **Réforme des retraites : l’Unsa reçue par le Haut-Commissaire** | | | |
| **Mercredi 18 septembre, Laurent Escure, Secrétaire général et Dominique Corona, Secrétaire général adjoint, ont été reçus par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites (HCRR), Jean-Paul Delevoye.**  Cet entretien marque l’ouverture de la seconde étape de la concertation préalable au dépôt d’un projet de loi portant sur réforme de notre système de retraite. Cette réunion avait pour objectif d’évoquer les mécanismes de solidarité au sein du régime universel de retraite.  **En préambule, l’UNSA a une nouvelle fois fait part de ses exigences et notamment quant aux périodes de transition qui devront être adaptées en fonction des régimes. Ainsi, nous avons rappelé que nous sommes très attachés au fait que, parallèlement aux concertations qui s’ouvrent, des discussions s’engagent sur la transition des régimes actuels vers le nouveau système, et plus particulièrement dans les secteurs les plus impactés par ce projet de réforme.**  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2286) | | | |
| **Enseignement explicite : de quoi parle-t-on ?** | | | |
| **Le terme d’enseignement explicite est devenu un leitmotiv des articles grands publics parlant de pédagogie depuis quelques mois. Il est également utilisé dans les programmes scolaires des cycles 2, 3 et 4 de 2015. Mais de quoi parle-t-on quand on demande aux enseignants d’utiliser un enseignement plus explicite ? Parle-t-on d'un enseignement "plus précis", mieux énoncé, mieux expliqué, mieux formulé ? S’agit-il d’expliciter des techniques, des attentes, des stratégies, des savoir-faire, de lever les implicites ?**    Il est bien évident que chaque enseignant a pour principale préoccupation d’être compris de ses élèves, de leur donner des consignes simples et claires sur les tâches qu’ils doivent réaliser. Alors pourquoi préciser que l’enseignement doit être explicite ? C’est que ce mot recouvre plusieurs acceptions et qu’il est important de savoir de quelle "**explicitation**" il s’agit.  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2291) | | | |
| **Adhérer au SE-Unsa** | | | |
| **Un comité d'entreprise pour les adhérents au SE-Unsa**  Depuis le 1er septembre, les adhérent·e·s au SE-Unsa bénéficient d'un CE. Cela leur donne accès à des tarifs privilégiés sur les sorties - spectacles - cinéma - sports - vacances...      **Agir pour le climat scolaire : je rejoins le SE-Unsa**  Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c’est porter un projet de transformation de l’École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l’enjeu de la réussite de tous. À titre individuel, c’est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière… À titre personnel, c’est aussi bénéficier des avantages d’un comité d’entreprise.  **Agir pour soi, agir pour les autres, avec les autres, agir pour ses élèves, rejoindre le SE-Unsa.**  [**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)    Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.  Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.  [**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) | | | |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.**  *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*  [*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous*](mailto:07@se-unsa.org?subject=Lettre_inscription_desinscription)  ***Respectez l’environnement***  ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**  13, rue François Valleton  BP 20214  07206 AUBENAS Cedex  Tel : 04.75 35 58 83  Mail : [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org)  **Site internet :**  [**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)  Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>  Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> | C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |